

NOTES POUR UNE INTERVENTION

DE LA VICE-PREMIÈRE MINISTRE
MINISTRE DES FINANCES,
DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RECHERCHE,
MME PAULINE MAROIS

MONTRÉAL, LE 27 MARS 2003

À L'OCCASION D'UN DÎNER-CONFÉRENCE
AU FORUM SUR L'INTÉGRATION NORD-AMÉRICAINNE

Votre excellence madame l'ambassadrice des États-Unis
Messieurs les députés et représentants
Mesdames et messieurs les sénateurs
Monsieur le recteur
Monsieur le président du conseil d'administration du Forum sur l'intégration nord-américaine
Distingués invités
Mesdames et messieurs,

Des forums regroupant des intervenants de l'ensemble de l'Amérique du Nord étaient bien rares il y a une génération; aujourd'hui ils sont assez courants; demain on les remarquera à peine tant l'intégration du continent fera davantage partie de notre quotidien !

Je félicite les organisateurs, en particulier Mme Christine Fréchette, qui ont su réunir à un même événement des personnalités des plus impressionnantes. Si le travail qu'ils ont accompli reflète l'intérêt de la nouvelle génération pour ces questions - et je le crois - l'avenir de l'intégration continentale est entre bonnes mains !

Car il en va ainsi des multiples processus d'intégration continentale en cours qui, pris dans leur ensemble, sont l'une des tendances lourdes qui définissent notre époque. D'exceptionnelle, la rencontre entre les peuples devient, pour ainsi dire, banale. Qui s'étonne, aujourd'hui, d'entendre parler grec ou finnois à Strasbourg ? Et cela, ne l'oublions pas, grâce à la création d'un marché commun.

Montesquieu notait déjà, dans « L'Esprit des Lois », en 1748, que « le commerce adoucit les mœurs et dispose à la paix ». Plus de deux siècles de recul nous permettent de jauger la solidité du postulat, mais aussi d'en entrevoir les limites.

L'intégration continentale nord-américaine : quelques repères

Pour des raisons essentiellement politiques, l'Amérique du Nord s'est construite selon un axe est-ouest. Chacun des trois États qui forment l'Amérique du Nord a, en effet, accès à l'Atlantique et au Pacifique. Or ce « découpage » politique de l'espace nord-américain a rarement été en phase avec les flux économiques naturels, lesquels s'alignent davantage selon un axe nord-sud. Mis à part un bref épisode sous l'Union, il aura fallu la signature du premier traité de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, l'ALE, en 1988, puis, en 1992, à la demande du Mexique, de l'ALENA, pour que cette donne fondamentale ait enfin une assise juridique.

Je suis fière du fait que la nation québécoise ait été aux avant-postes de cette grande aventure d'intégration continentale. Il a souvent été dit, mais je le répète à l'attention de nos visiteurs étrangers, que sans l'appui massif des Québécois au parti progressiste-conservateur de Brian Mulroney lors de l'élection fédérale de 1988 portant sur la pertinence ou non de signer un accord de libre-échange avec les États-Unis, ce projet aurait bien pu s'avérer mort-né. Les conséquences d'un tel échec auraient été des plus malheureuses.

Car les Québécois, depuis l'époque de la Nouvelle-France et du fameux commerce dit triangulaire, ont toujours eu besoin à la fois des marchés et des capitaux étrangers pour soutenir leur développement économique. Ce qui était vrai à l'époque pour les peaux de castor l'est aujourd'hui pour les avions ! Nous sommes donc partisans d'une saine ouverture des marchés.

Aujourd'hui, en tant que ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, je peux constater les immenses retombées positives de cet accord, incluant dorénavant le Mexique. Car si nous avons pu faire du Québec une terre de prospérité, où les principaux indicateurs macroéconomiques font l'envie de bien des pays, c'est grâce en bonne partie à l'ALENA.

L'ALENA : des bénéfices pour le Québec

En dix ans, les échanges et les investissements entre les trois parties ont, au bas mot, doublé. Le commerce quotidien de biens entre les membres de l'ALENA a atteint 1,7 MM \$US. De toute l'histoire du monde, le Canada et les États-Unis ont la relation commerciale la plus soutenue entre deux États.

Ce midi, avec vous, je veux évoquer les retombées positives de cet accord au Québec. Comment le Québec a-t-il tiré son épingle du jeu ?

Entre 1992 et 2001, les exportations québécoises de biens - sans même compter la part non négligeable des services - vers les États-Unis, la première puissance commerciale du monde, ont crû, en moyenne, de 12,4 % par an. Compte tenu des sommes absolues que cela implique, ce chiffre est proprement spectaculaire. Cela correspond à une croissance réelle très importante grâce aux faibles taux d'inflation, surtout dans les matières de base, sujettes parfois même, à une baisse de prix.

Ainsi, en 2001, nous avons exporté pour 60,0 MM \$CA de produits au sud de la frontière, dégageant une balance commerciale nette avec les États-Unis de près de 4,500 \$CA par habitant !

Voilà une brillante réussite.

Or, il y a plus intéressant encore. La densité technologique des exportations est un facteur multiplicateur d'emplois et de richesses bien établi. Entre 1992 et 2001, les exportations québécoises en haute technologie vers les États-Unis ont crû, en moyenne annuelle, de 24,9 %, et la tendance est à la hausse. Bien sûr, le Québec, avec une superficie aussi vaste que celles du Texas, de l'Arizona, du Nouveau-Mexique et de la Californie réunis, sera toujours un exportateur net de matières premières, mais cela ne diminue en rien nos réussites dans les secteurs à haute valeur ajoutée.

Nos relations commerciales avec le Mexique, avec lequel le processus de libéralisation graduelle des échanges n'a débuté qu'en 1994 et ne sera complété qu'en janvier 2005, sont d'un autre ordre. Il faut aussi avoir à l'esprit que la libéralisation des secteurs propices aux exportations québécoises s'est réalisée plus lentement. Certes, nous pouvons observer une tendance nette à l'accélération de nos exportations vers ce pays, notamment en moyenne-haute technologie. Mais l'augmentation annuelle de nos exportations vers le Mexique, au cours des dix dernières années, reste légèrement en deçà de la moyenne de l'augmentation annuelle de nos exportations mondiales. Nous n'avons exporté au Mexique que pour 261 M \$CA en 2001, soit 0,4 % de nos exportations.

Nos amis mexicains, par contre, ont manifestement saisi la balle au bond, et ont fait preuve d'un dynamisme certain. Entre 1992 et 2001, leurs exportations au Québec ont crû de 18,1 % en moyenne, pour s'établir à 2,3 MM \$CA en 2001, ce qui est loin d'être négligeable. Cela dit, il est vrai que ces chiffres s'expliquent en bonne partie par des exportations de l'industrie pétrolière et des usines d'assemblage automobile, des produits qui pour une grande partie entraient déjà en franchise au Canada.

Bien qu'il demeure difficile d'établir une corrélation directe entre l'évolution du commerce et le taux de chômage, nous croyons que le Québec a bien tiré son épingle de jeu à ce chapitre. Les emplois créés au cours de cette période, au Québec, se retrouvent en nombre significatif dans des secteurs d'activités à haute valeur ajoutée, à salaires et compétence technique élevés, comme l'aéronautique, l'informatique, les télécoms, la biotechnologie et le pharmaceutique.

Or ces secteurs sont des moteurs importants de nos exportations. Et le taux de chômage a considérablement chuté. De 13 % et plus en 90-91 à 8,4 % en janvier dernier.

Le commerce à haute valeur ajoutée croît, le chômage baisse, et la ministre que je suis en tire une immense satisfaction ! Un point de chômage en moins, ce sont des dizaines de milliers de tragédies humaines en partie résolues, grâce à la dignité que le travail apporte à chacun.

Voilà ce que nous permet l'ALENA : un marché de près de 300 millions de consommateurs, une balance commerciale nettement positive, des emplois à haute valeur ajoutée, une structure industrielle diversifiée résolument tournée vers l'avenir. Bref, un pas de plus sur le difficile chemin de la prospérité.

Effets pervers

Cela dit, gouverner aujourd'hui exige suffisamment de lucidité et de responsabilité pour dire aussi que le libre-échange crée certes de la richesse, mais ne la redistribue pas suffisamment.

Il est d'ailleurs assez révélateur de noter que le thème favori des grandes rencontres internationales des derniers temps pourrait à peu près se résumer par « how to get globalization right ».

Car l'appel à une mondialisation maîtrisée, lancé entre autres à Porto Alegre, a été entendu dans des cercles habituellement peu réceptifs à ce point de vue. Le fait que

des voix aussi crédibles que celles de l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale et prix Nobel d'économie, Joseph E. Stiglitz, mettent en garde les dirigeants contre les possibles dérapages d'une mondialisation laissée à elle-même n'y est sans doute pas non plus étranger.

Or l'ALENA, est un volet de cette mondialisation.

Sans remettre en question l'ALENA - très loin de nous cette intention - nous devons toutefois prendre acte du fait que la logique libre-échangiste incarnée par un accord comme celui-là a des effets marginalisants. Malgré l'accroissement des échanges, force est de constater le fait que les inégalités, en particulier Nord/Sud, sont toujours criantes. Et ces effets marginalisants peuvent se faire sentir au sein même des pays riches.

En définitive, il faut dire « Oui » au libre-échange, mais à certaines conditions : la réhabilitation du politique, le respect de la diversité culturelle, la protection de l'environnement et la promotion du développement durable, ainsi que la défense des droits sociaux, incluant les droits des travailleurs et l'accès aux services publics d'éducation et de santé, sont des balises nécessaires à une mondialisation maîtrisée.

C'est ce que nous disions déjà dans les années quatre-vingt. Aussi, ces préoccupations sont-elles inscrites au cœur de l'ALENA. Aujourd'hui, il est vrai, nous le disons avec plus d'insistance et avec dix années d'expérience derrière nous. Car ce qui a changé depuis cette époque, c'est le fait que les négociations dites commerciales ont désormais une dimension extra-commerciale : l'Accord général sur le commerce des services et l'Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle, par exemple, touchent à des domaines directement liés à l'identité et aux choix de société.

De plus, les accords de Marrakech, en créant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organe de règlement des différends (ORD), ont fait apparaître un ordre juridique dans lequel le droit commercial prime sur toute autre considération.

La mondialisation, ne l'oublions pas, c'est ce que les États veulent bien en faire !

Le rôle du politique

Le rôle du politique, donc, est irremplaçable. Le réveil d'une société civile forte, notamment depuis Seattle - et on l'a bien vu à Québec en 2001 ! - vient rappeler que l'État a un rôle important à jouer, notamment face à certaines firmes multinationales et aux forces du marché en général. Cela est d'autant plus évident depuis les terribles attentats du 11 septembre.

Il appartient encore et toujours à l'État d'assurer la sécurité, le progrès et la justice sociale, en assurant une répartition plus équitable des fruits de l'ouverture des marchés.

Or, précisément, nous constatons que certaines parties de l'ALENA soulèvent certains questionnements quant au rôle de l'État.

En tant que société développée qui investit de façon importante à l'étranger, le Québec a tout intérêt à ce qu'il existe un cadre de droit régissant le traitement de l'investissement direct étranger (IDE) au plan international. D'ailleurs, il existe près de 2000 accords bilatéraux de protection des investissements dans le monde.

Nous avons, toutefois, des inquiétudes légitimes devant l'absence de clarification et de précisions au chapitre 11.

Même si certains efforts visant à accroître la transparence ont été faits par les Parties en 2001, le gouvernement du Québec a réitéré en juin dernier ses préoccupations à propos du recours investisseur-État dans le cadre des débats sur le chapitre 11 de l'ALENA.

Nous exprimons notre compréhension devant les inquiétudes de la société civile à l'égard de ce chapitre et à propos des interprétations qui pourraient consacrer des limites inappropriées à la capacité du gouvernement du Québec de légiférer dans le sens de l'intérêt public.

La diversité culturelle

Ainsi, l'extension de la logique du traitement national à de nouveaux domaines n'ira pas sans poser de sérieux problèmes. Que penser, en effet, des biens et services culturels ? Le Québec, autant que le Canada d'ailleurs, mène un combat de survie pour faire de la diversité culturelle un principe de droit international. Nous souhaitons ardemment que soit créé un instrument international sur la diversité culturelle. Depuis le dernier Sommet de la Francophonie, tenu en octobre 2002 à Beyrouth, il semble acquis que cet instrument verrait probablement le jour à l'UNESCO.

Cet instrument garantirait notamment aux États et aux gouvernements le droit de définir leurs propres politiques culturelles et les moyens qui y concourent. En attendant, notez bien que l'ALENA reconnaît aux parties un pouvoir de rétorsion dans le domaine culturel. Or, dans un contexte d'intégration économique croissante, notre épanouissement culturel n'est possible que grâce à l'intervention de l'État !

Et il n'y a pas que la culture. Il y a aussi les services sociaux, tels, au premier chef, les soins de santé, l'éducation. Il y a les questions relatives à la qualité des conditions de travail. Il y a tout ce qui a trait au respect de l'environnement.

« Au-delà du libre-échange »

Nous devons voir dans cette énumération autant de balises qui constituent une base pour aller « au-delà du libre-échange ». Au-delà, comment et jusqu'où ? Certains évoquent une union douanière à l'européenne, des institutions communes, et - c'est assez courant au Québec - une monnaie intégrée.

Or sans aller jusque-là, il est déjà possible, dans le cadre juridique actuel de l'ALENA, de faire plus.

Et c'est ce que le Québec fait déjà. Je veux vous donner un exemple.

Le 26 août dernier, le premier ministre du Québec, Bernard Landry, accueillait dans notre capitale nationale ses vis-à-vis pour la 27^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. Le thème en était « Les nouvelles frontières de la coopération régionale ».

Outre les questions économiques, il a été discuté d'enjeux relatifs à l'énergie, à l'environnement, à l'économie du savoir, à la coopération universitaire, à la gestion des flux frontaliers. Il en a été discuté dans un contexte régional qui est le nôtre.

Bien sûr, ce n'était pas là un Sommet européen ! Mais il en a quand même résulté des conclusions porteuses, opérationnelles.

Et pourquoi discutons-nous ?

Parce que les échanges entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre, pour ne nommer que ceux-là, ont atteint, en 2001, la somme impressionnante de 13 MM \$CA, en croissance de 23 % depuis 1995. Nos échanges avec le seul État de New York ont triplé en dix ans, pour atteindre, en 2001, la somme de 14 MM \$CA. Cela fait 27 MM \$CA d'échanges pour ces seuls États.

Un flux commercial de cette ampleur, pour le bien des uns et des autres, implique forcément des contacts au plus haut niveau, une coopération renforcée.

Avec à peine sept millions d'habitants, le Québec est le cinquième client des États-Unis. C'est ainsi que le Québec, l'Est du Canada et le Nord-Est des États-Unis forment un ensemble à très forte interpénétration. Comme l'État de Washington et la Colombie-Britannique, par exemple. Comme le Texas et l'État de Nuevo León, plus au sud. Ce sont ces nouvelles régions économiques binationales nord-sud qui sont aux avant-postes des changements profonds qui vont marquer la structure économique - et politique - du continent pour les décennies à venir.

Derrière l'ALENA, il y a la juste conviction que l'espace naturel commercial nord-américain est l'Amérique du Nord. Et si nous voulons aller « au-delà du libre-échange », c'est qu'il y a la conviction que cet espace naturel nord-américain vaut aussi pour des questions, tel l'environnement, tels les droits des travailleurs, telle la sécurité, qui transcendent les frontières. C'est ce dont la coopération régionale a commencé à prendre acte.

L'intégration économique doit être le fruit d'une vision progressiste, elle doit être le volet d'un plan qui comporte aussi des objectifs sociaux et politiques. C'est ce que nous souhaitons, un nouveau chantier qui nous permette, justement, d'intégrer ce genre d'objectif. L'Amérique intégrée de demain sera ce que les politiques, les parlementaires, et la société civile voudront qu'elle soit. Pour sa part, le gouvernement du Québec travaille à ce qu'elle soit non seulement prospère, mais aussi juste et équitable.